



onisep

RESSOURCES POUR
LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

FICHE TUTEUR

→ **QUEL TUTORAT ?**

Il s'agit de mettre en place un dispositif éducatif et pédagogique qui se présente sous la forme d'une aide individualisée proposée à des élèves repérés comme étant en situation de décrochage depuis la période de confinement et pouvant se prolonger sur une période plus longue si besoin.

Le tuteur est un adulte (enseignant, conseiller principal d'éducation...) de l'équipe enseignante et éducative volontaire pour prendre en charge l'accompagnement d'un ou plusieurs élèves.

→ **POUR QUELS ÉLÈVES ?**

Il s'agit notamment des élèves que les professeurs ont complètement perdu de vue durant le confinement ou qui semblent éprouver des difficultés croissantes à maintenir une activité scolaire normale. Il appartient au chef d'établissement, en lien avec les membres de son GPDS et de ses professeurs principaux, de procéder au recensement des élèves identifiés comme risquant de décrocher puis, de mettre en place un suivi de ces élèves et notamment un tutorat individuel régulier.

Chez les élèves, les signes de décrochage, dans cette période inédite, se traduisent notamment par une perte des routines quotidiennes structurantes, une angoisse, des troubles du sommeil, des difficultés d'attention, une certaine morosité, une dépression, de la passivité, de l'apathie...

→ **QUELS OBJECTIFS ?**

Favoriser un temps d'écoute privilégié et individualisé sous la forme d'entretiens et de suivis réguliers, le but étant de prévenir le décrochage scolaire.

Donner à l'élève l'occasion de faire le point sur sa situation et sur les difficultés qu'il rencontre, afin de lui permettre de parler de lui-même, de reprendre confiance en lui et de trouver des solutions adaptées pour remédier à ses difficultés.

Aider l'élève à organiser son temps et son travail, à chercher les ressources nécessaires dont il a besoin, à mieux se connaître pour mieux apprendre, le but étant de montrer à l'élève qu'il peut réussir et progresser.

→ **QUELLES MODALITÉS ?**

Le dispositif doit être souple dans le temps et adaptable selon le profil et la situation de l'élève.

C'est un suivi individuel réalisé par un tuteur adulte volontaire dont l'organisation et la progression s'effectuent dans la mesure du possible en concertation avec le professeur principal, le conseiller principal d'éducation, le chef d'établissement, éventuellement le psychologue de l'Éducation nationale, l'assistante sociale.

La prise en charge s'effectue sous la forme d'entretiens à distance. Le choix des outils de communication doit être adapté à la situation de l'élève et de la famille.

→ **QUELLE PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE ?**

L'élève pressenti pour une prise en charge est signalé au conseiller principal d'éducation, au professeur principal et au chef d'établissement avant toute mise en place du suivi.

Le tutorat est prévu pour une période courte dans un premier temps (3 à 4 semaines par exemple), éventuellement renouvelable. Lorsque l'élève n'en a plus besoin, le tutorat doit pouvoir s'arrêter.

À la fin d'une période définie, un bilan intermédiaire du tutorat est fait, précisant les difficultés rencontrées, les objectifs fixés, les moyens proposés et les progrès réalisés.

À la fin du tutorat, un bilan est effectué et communiqué aux personnes concernées. Il est alors mis fin au tutorat ou celui-ci peut être prolongé pour une nouvelle période.

Le tuteur a vocation à communiquer régulièrement avec l'équipe éducative et pédagogique.



QUEL PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN D'AIDE ?

→ DÉFINIR LE CADRE DE L'ENTRETIEN

- Fixer à l'avance les dates et le moment de la journée
- Fixer une durée de l'entretien (pas plus de 30 minutes en général)
- Choisir un outil de communication adapté (téléphone...)
- Fixer des objectifs à l'entretien que l'on peut élaborer avec l'élève
- Créer une grille d'entretien ou se servir d'un cahier de suivi

→ ATTITUDES ADAPTÉES À L'ENTRETIEN D'AIDE

- Pratiquer « l'écoute empathique » et bienveillante, c'est-à-dire :
 - adopter la neutralité et la bienveillance pour créer un espace de parole « accueillant », sans jugement, sans donner son point de vue, en favorisant l'expression de la parole de l'élève, tout en acceptant parfois la complexité de certaines situations auxquelles les enseignants vont être confrontés ;
 - adopter une attitude de reflet-compréhension qui consiste à reformuler le plus fidèlement possible ce qui a été exprimé par l'autre, pour clarifier ses propos sans les déformer. Par exemple : « Vous pensez que... », « À votre avis, c'est parce que... », « Vous voulez dire que... ».
- Laisser des silences pour amener l'élève à répondre sans se sentir contraint
- Éviter les questions fermées, orientées
- Pratiquer le « c'est-à-dire ? », le « et alors ? » ou la reformulation
- Valoriser l'élève sur ce qui mérite d'être valorisé, y compris les petits pas réalisés par les grands décrocheurs

→ **QUEL PROTOCOLE DE L'ENTRETIEN D'AIDE ?**

→ **EXEMPLE DE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN**

- Accueil de l'élève : la première fois : « pourquoi un tutorat ? », ensuite : des questions générales du type « quoi de neuf ? » (Repérage des problèmes : avec l'élève et sans exclure aucun sujet a priori).
- Choix du problème : hiérarchisation des priorités, décision du problème à traiter.
- Compréhension du problème, recherche de solutions.
- Objectif à atteindre pour le prochain rendez-vous par les grands décrocheurs.

→ **QUELQUES CONSEILS AUX TUTEURS DANS LEUR MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

Avoir conscience que le rôle du tuteur diffère de celui du professeur ou du conseiller principal d'éducation : essayer de mettre de côté sa discipline, pouvoir changer de posture, considérer l'élève comme une personne, dans sa singularité et sa globalité.

Se positionner clairement face à l'élève : le tuteur est dans une relation d'aide mais n'est pas l'ami de l'élève, il respecte le cadre du dispositif mis en place par l'équipe éducative et pédagogique.

Prendre le temps de bien comprendre les difficultés de l'élève avant de proposer des solutions : la tendance spontanée étant le plus souvent, par souci d'efficacité, de vouloir passer trop vite aux solutions au risque de passer à côté du problème.

Lorsque le tuteur prend connaissance d'une information grave mettant en danger l'élève, il en réfère à son chef d'établissement.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**